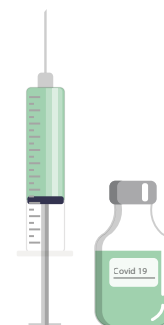


Vaccins COVID-19

Vaxzevria (AstraZeneca)

QUE FAIRE EN CAS D'EFFETS INDESIRABLES ?



 VOUS RESSENTEZ OU AVEZ EU	 CE QU'IL FAUT SAVOIR	 CE QU'IL FAUT FAIRE
<ul style="list-style-type: none"> de la fatigue des maux de tête des douleurs articulaires (bras, jambes) des douleurs musculaires (bras, jambes) des frissons ou sensation de fièvre de la fièvre des diarrhées des nausées, des vomissements des symptômes pseudo-grippaux une faiblesse physique ou un manque d'énergie une sensation de fatigue ou de malaise général une réaction au point d'injection (sensibilité, douleur, chaleur, démangeaisons, bleus, gonflement, rougeur) une faible taux de plaquettes sanguines 	<p>Ces effets sont connus et, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément quelques jours après la vaccination.</p> <p>Ils sont entre fréquents et très fréquents (pouvant toucher jusqu'à 1 personne sur 10).</p> <p>Des cas de fièvre avec température $\geq 39^\circ\text{C}$ ont été observés dans le cadre de l'enquête de pharmacovigilance.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p> <p>En cas de fièvre et/ou de douleurs, nous conseillons de privilégier l'utilisation du paracétamol à la dose la plus faible et le moins longtemps possible.</p>
<ul style="list-style-type: none"> des douleurs abdominales ou une diminution de l'appétit un élargissement des nodules lymphatiques une somnolence ou sensation de vertige ou absence profonde de réaction et inactivité une démangeaison une éruption cutanée ou urticaire des étourdissements une transpiration excessive 	<p>Ces effets sont, pour certains, communs à toute vaccination. Désagréables, ils disparaissent généralement spontanément. Ils sont peu fréquents.</p>	<p>Si vous êtes gêné(e), rapprochez-vous d'un professionnel de santé (pharmacien ou médecin). Vous serez pris(e) en charge si nécessaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> des caillots sanguins, dans des localisations différentes ou inhabituelles (par exemple le cerveau, l'intestin, le foie, la rate), associés à un faible taux de plaquettes sanguines, dans quelques cas accompagnés de saignements 	<p>De très rares cas (pouvant toucher jusqu'à 1 personne sur 10 000) ont été observés. La majorité de ces cas est survenue dans les trois premières semaines suivant la vaccination et principalement chez des femmes âgées de moins de 60 ans.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>
<ul style="list-style-type: none"> un syndrome de fuite capillaire (SFC), maladie provoquant des fuites de liquide à partir des vaisseaux sanguins de petite taille 	<p>Le SFC est une affection grave, qui entraîne des fuites de liquide à partir des vaisseaux sanguins de petite taille (capillaires), provoquant un gonflement rapide des bras et des jambes, une prise de poids soudaine et une sensation de faiblesse (faible tension artérielle).</p>	<p>Consultez immédiatement un médecin si vous développez ces symptômes dans les jours qui suivent la vaccination.</p>
<ul style="list-style-type: none"> un angio-oedème 	<p>Un gonflement rapide sous la peau dans des régions telles que le visage, les lèvres, la bouche et la gorge peuvent entraîner une difficulté à avaler ou à respirer.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> un effet non mentionné précédemment, de sévérité légère, modérée ou intense 	<p>Vous faites une réaction qui n'a pas été observée lors des essais cliniques.</p>	<p>Prenez contact avec un professionnel de santé (pharmacien, médecin ou le 15 en fonction de la sévérité).</p>



L'ANSM recommande que toute personne présentant des effets indésirables persistants au-delà de 3 jours de type vertiges, maux de tête, troubles visuels, nausées/vomissements, essoufflement, douleurs aiguës dans la poitrine, l'abdomen ou les extrémités, ou qui présente des ecchymoses cutanées (pétéchies) au-delà du site de vaccination, aille consulter rapidement un médecin.

Vous pouvez déclarer tout effet indésirable sur le portail des signalements en complétant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : signalement.social-sante.gouv.fr/ ou rapprochez-vous d'un professionnel de santé. Privilégiez la déclaration des effets graves et/ou inattendus.

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous sur la Base de données publique des médicaments : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>